



Détention de cannabis , quel risque j'encoure ?

Par **maxbaluba83**, le **26/07/2018** à **12:15**

Bonjour,

J'ai été arrêté en possessions de 10 g de cannabis pour usage personnel, je suis donc convoqué au tribunal. J'ai un casier vierge, je suis entrain de monter une entreprise, ce que je pense peut jouer en ma faveur. Quel est mon risque de peines, du redressement ? un stage contre la drogue ?

Merci et bonne journée à vous.

Par **Visiteur**, le **26/07/2018** à **17:24**

Bjr

La dépendance au cannabis devient un problème de société et porte des conséquences graves sur le plan neuronal, mais aussi pénal.

Quelqu'un qui se fait arrêter en possession de 10 g de résine de cannabis peut être considéré comme un usager ou comme un trafiquant, selon le contexte et les autres preuves. Les conséquences sont différentes, mais pour un simple consommateur qui se fait prendre pour la 1ère fois, la justice se montre clément.